



03038711

Réservé au Moniteur belge

Déposé au greffe du tribunal de commerce

de

le

 Namur
 26.03.2003

Réservé au tribunal de commerce

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2003 - Annexes du Moniteur belge

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à formes commerciale → n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés → n°

☐ Registre des sociétés agricoles → n°

 Dénomination de la société ou du groupement
 (telle qu'elle apparaît dans les statuts) ▷

SNARK PRODUCTIONS

Forme juridique (en entier) ▷

SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège (rue, numéro, code postal, commune) ▷

RUE HENRI LEMAITRE 82, 5000 NAMUR

Registre du commerce (siège tribunal + n°) ▷

NAMUR, N°77008

Numéro T.V.A. ou numéro Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti) ▷

T.V.A. N°471 899.357

Objet de l'acte ▷

MODIFICATION DE SIEGE SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tant en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TENUE EN DATE DU 3 DECEMBRE 2002

Déplacement du siège social de "Rue Henri Lemaître 82 à 5000 NAMUR" vers "rue Pieds d'Alouette 51 à 5100 NANINNE"

Grandeur minimum du caractère à respecter

Direction Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

LEDoux FREDERIC GERANT

Numéro du chèque ou de l'assignation

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'extrait d'acte comporte plus d'une page

Numéro du compte